

EMBARGO : 10 octobre, 23 h 00

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 10 octobre 2018

Le Contrôle des finances s'est-il égaré ?

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les aides financières allouées aux organisations du secteur agricole. Dans ce cadre, il semble ne pas avoir compris ce qu'il devait faire. En effet, il donne une interprétation erronée de l'article constitutionnel 104a sur la sécurité alimentaire, accepté par 78 % des votants, car il lui manque de toute évidence les compétences nécessaires à cet effet. Le CDF remet en cause des mesures prises dans le domaine de la détention d'animaux en invoquant la production adaptée aux conditions locales que prévoit cet article. Or, l'élevage représente la seule forme de production adaptée aux conditions locales, en particulier dans les régions de montagne. Il est fort regrettable que les pouvoirs publics ne se soient guère souciés du nouvel article constitutionnel jusqu'à maintenant, et qu'ils s'en servent à présent pour affaiblir l'agriculture indigène et le soutien dont elle bénéficie. Ainsi, le CDF remet en question des éléments importants, tels que les contributions à l'infrastructure sur les marchés publics, qui garantissent des prix équitables, de la transparence et, partant, une valeur ajoutée adéquate pour l'agriculture. L'Union suisse des paysans exige des autorités et du gouvernement qu'ils s'acquittent de la mission qu'ils ont reçue du peuple en renforçant la sécurité alimentaire.

Renseignements :

Martin Rufer, responsable Production, marché et écologie, tél. 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch